

L'an **deux mil onze**, le **vingt et un avril**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. PAGES, MOREAU, FETAZ, JUVANON.  
Mmes. SOUTON, BURLET, PETIT, SORREL.

Excusés : Mme MANNECHEZ,  
M. PELLOUX. (Procuration à M. MOREAU).

Secrétaire de séance : Mme SOUTON

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Avril 2011**

---

Madame le Maire informe l'assemblée de l'ajout à l'ordre du jour d'un point supplémentaire :  
- Demandes de subventions d'organismes privés.

### **APPROBATION DES COMPTES RENDUS**

Les comptes rendus des Conseils municipaux des 16 décembre 2010 et 10 février 2011 sont approuvés à l'unanimité.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010**

Les écritures comptables de M. le Percepteur sont identiques à celles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :  
D'approuver le compte de gestion 2010.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

#### **CCAS**

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 3 653.98 €

Recettes de fonctionnement : 4 821.45 €

**Résultat : 1 167.47 €**

Dans le cadre du Budget Primitif, le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de l'année 2010 pour la comptabilité du C.C.A.S. dont le montant s'élève à 1 167.47 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres en présence décident :  
de laisser le résultat 2010 en Section Fonctionnement, compte 002

#### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 49 680.55 €

Recettes 76 017.68 €

**Résultat : 26 337.13 €**

Section d'investissement :

Dépenses 376 008.98 €

Recettes 472 657.91 €

**Résultat : 96 648.93 €**

Dans le cadre du Budget Primitif, le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de l'année 2010 pour la comptabilité M49 dont le montant s'élève à 26 337.13 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres en présence décident :  
d'affecter cette somme en Section Investissement, compte 1068

## **COMMUNE**

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 198 891.27 €

Recettes 296 731.49 €

**Résultat : 97 840.22 €**

Section d'investissement :

Dépenses 570 090.53 €

Recettes 909 077.64 €

**Résultat : 338 987.11 €**

Dans le cadre du Budget Primitif, le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'affectation du résultat de l'année 2010 pour la comptabilité M14 dont le montant s'élève à 97 840.22 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres en présence décident :

d'affecter 77 840.22 € en Section Investissement, compte 1068

d'affecter 20 000 € en Section Fonctionnement, compte 002

## **VOTE DES BUDGETS 2011**

Les budgets primitifs 2011 sont présentés à l'assemblée, ils tiennent compte des orientations budgétaires retenues lors du précédent conseil municipal et dont les balances générales sont les suivantes :

### **BUDGET CCAS**

Dépenses de fonctionnement : 5 017.47 €

Recettes de fonctionnement : 3 850.00 €

**Résultat reporté : 1 167.47 €**

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Dépenses de fonctionnement : 78 639.75 €

Recettes de fonctionnement : 78 639.75 €

Dépenses d'investissement : 61 178.42 €

Restes à réaliser : 202 895.00 €

Recettes d'investissement : 167 424.49 €

**Résultat reporté : 96 648.93 €**

### **BUDGET COMMUNE**

Dépenses de fonctionnement : 293 601 €

Recettes de fonctionnement : 273 601 €

**Résultat reporté : 20 000 €**

Dépenses d'investissement : 554 554.04 €

Restes à réaliser : 198 082.78 €

Recettes d'investissement : 413 649.71 €

**Résultat reporté : 338 987.11 €**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide : d'approuver le budget principal, ainsi que les deux budgets annexes 2011 présentés par Madame le Maire.

## **BEFFROI EGLISE**

Monsieur Patrick MOREAU, en charge des travaux concernant les bâtiments publics, transmet à l'assemblée les devis pour le changement du beffroi.

La décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

## **FORET COMMUNALE**

La Révision de la forêt communale de La Flachère pour la période 2011-2030, établi par l'Office National des Forêts est présentée à l'assemblée.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont mentionnés à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve *la Révision d'Aménagement* de la forêt communale de La Flachère et le programme d'actions associé.

### **OFFICE DU TOURISME**

Mme le Maire expose à l'assemblée les problèmes que rencontre l'Office du Tourisme de Pontcharra, en effet, celui-ci se trouvant déficitaire. Il semblerait qu'il y ait un personnel trop important. Les communes membres continueraient à adhérer en 2012. Elle précise qu'elle communiquera la suite des débats lors d'une prochaine réunion.

### **RETROCESSION DE TERRAIN**

Madame le Maire expose à l'assemblée que cette rétrocession concerne le chemin piétonnier pour se rendre à l'aire de jeux et à l'Espace Georges Talbot. Compte tenu du fait du risque d'enclavement d'un terrain, le Conseil général va rétrocéder qu'une partie du chemin de la Gorge à la commune, de ce fait, nous pourrions utiliser les 2 m nécessaires pour la réalisation du chemin piétonnier.

### **COMMUNE DEFAVORISEE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'attribution pour 2011 de la dotation de solidarité des communes de moins de 500 habitants d'un montant de 42 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : décide d'affecter cette somme en Section de Fonctionnement afin de pallier aux dépenses s'y rapportant.

### **TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Vote des taux d'imposition de 2011 des trois taxes directes locales :

Taxe Habitation :	10.69 %
Foncière Bâti :	19.07 %
Foncière non bâti :	66.19 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : décide de n'appliquer aucune hausse des taux pour l'année 2011.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Journée citoyenne :  
Compte tenu des travaux celle-ci est reportée à l'automne.

Point sur les travaux :

Rue des Bassins : ceux-ci sont pratiquement achevés, sauf au niveau de M. CASSET qui reste en cours. Les conduites de diam 60 ont été ramenées jusqu'à M. FETAZ. Lors de la prochaine réunion de chantier nous devrions définir l'emplacement des grilles de récupération d'eau et des places de stationnement au niveau de la place de la gare. Les aménagements de sécurité sont en cours de définition. La gare servira d'abri bus dans le sens Chambéry-Grenoble. Un nouvel abri bus va être implanté face à la gare pour le sens Grenoble-Chambéry.

Demandes de subventions :

Mme le Maire expose à l'assemblée les quatre demandes de subventions reçues d'organismes privés et demande de délibérer sur leur attribution.

L'association Inter'Actif, dont le but est d'organiser des manifestations et des rencontres sportives et culturelles pour les jeunes des communes de La Flachère, La Buisnière, Ste Marie d'Alloix et Ste Marie du Monts, se voit octroyer une subvention de 200 € pour 2011.

Les trois autres organismes privés auront une réponse négative pour cette année.